Docusign Envelope ID: FE211516-B0EC-4597-8DF8-3EFCA558201E

ABACA SALOME
Société à responsabilité limitée au capital social de 640 000,00 €
Siège social : 105 route de Saint-Malo 35520 LA CHAPELLE DES FOUGERETZ
349 236 562 RCS RENNES
(« la Société »)

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES EN DATE DU 14 JANVIER 2026

CONSTATATION DE CESSIONS DE PARTS – MODIFICATION DES STATUTS DÉMISSION DE CO-GÉRANTS - POUVOIRS

Le mercredi 14 janvier 2026 à 11h15, au siège social delaSociété,

Les associés de la société **ABACA SALOME** (la « ***Société***») se sont réunis en assemblée générale d'un commun accord, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Constatation des cessions de parts sociales intervenues,
- Modification des statuts,
- Démission de M. Axel ROY,
- Démission de M. Stéphane SALOME,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Sont présents ou représentés :

- **La société ABADUR**, titulaire de 1 813 parts,
- **La société ABAMAG**, titulaire de 1 814 parts,
- **La société KABALAND**, titulaire de 1 813 parts,

Soit la totalité des associés détenant ensemble 5 440 titres de capital de la Société et représentant 100 % des voix y attachés.

L'assemblée est présidée par M. Jérémy DURAND, co-gérant de la Société (ci-après le « ***Président*** » ou le « ***Président de séance*** »).

M. Jean-Pierre ROBINAULT est désigné Secrétaire de séance.

Le quorum requis par les statuts étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- l'acte de cession des parts sociales de la société en date de ce jour,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- un exemplaire des projets de statuts de la Société,
- la lettre de démission de M. Axel ROY,
- la lettre de démission de M. Stéphane SALOME,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare ensuite la discussion ouverte.

Docusign Envelope ID: FE211516-B0EC-4597-8DF8-3EFCA558201E

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION
Constatation des cessions de parts sociales intervenues

L'Assemble Générale constate les cessions de parts sociales intervenues ce jour, à savoir :

- La société **HOLDING STAX** a cédé neuf cent six (906) parts sociales, numérotées de 1 à 184 inclus, 251 à 434 inclus et 553 à 1 090 inclus, à la société **ABADUR**,
- La société **HOLDING STAX** a cédé neuf cent six (906) parts sociales, numérotées de 1 091 à 1 184 inclus et de 1 501 à 2 312 inclus, à la société **KABALAND**,
- La société **HOLDING STAX** a cédé neuf cent six (906) parts sociales, numérotées de 2 313 à 3 184 inclus et de 3 865 à 3 898 inclus à la société **ABAMAG**,
- Monsieur **Stéphane SALOME** a cédé une (1) part sociale, numérotée 3 899, à la société **ABAMAG**,
- Monsieur **Axel ROY** a cédé une (1) part sociale, numérotée 3 900, à la société **ABAMAG**.

Cette résolution, soumise au vote des associés, a donné lieu aux résultats suivants :
Votes POUR : 5 440 voix
Votes CONTRE : 0 voix
Abstention : 0 abstention
En conséquence, cette résolution est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION
Modification des statuts de la Société

En conséquence de la résolution précédemment adoptée, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 7 « Capital social » des statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit :

*« **ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL***

*Le capital est fixé à la somme de **six cent quarante mille euros (640 000,00 €)**.*

*Il est divisé en **cinq mille quatre cent quarante (5 440) parts sociales** de même valeur nominale chacune, intégralement libérées, et appartenant aux associés dans les proportions suivantes :*

- ***La société ABADUR***
 à concurrence de 1 813 parts sociales,
 numérotées de 1 à 184 inclus, 251 à 434 inclus, 553 à
 1 090 inclus, de 3 185 à 3 411 inclus et de 3 901 à 4 580 inclus, ci *1 813 parts*

- ***La société KABALAND***
 à concurrence de 1 813 parts sociales,
 numérotées de 1 091 à 1 184 inclus et de 1 501 à 2 312 inclus,
 de 3 638 à 3 864 inclus et de 4 581 à 5 260 inclus, ci *1 813 parts*

- ***La société ABAMAG***
 à concurrence de 1 814 parts sociales,
 numérotées de 2 313 à 3 184 inclus, 3 412 à 3 637 inclus, de
 3 865 à 3 900 et de 5 261 à 5 940 inclus, ci *1 814 parts*

 Total égal au nombre de parts formant le capital social : *5 440 parts »*

Docusign Envelope ID: FE211516-B0EC-4597-8DF8-3EFCA558201E

Par ailleurs, l'Assemblée générale décide de procéder à une refonte des statuts, afin d'adapter les dispositions statutaires de la Société à la nouvelle détention du capital social. A ce titre, les références aux différentes catégories d'associés – notamment les associés dits « fondateurs » et les associés dits « repreneurs » – sont supprimées. La procédure d'agrément est réécrite pour tenir compte de la nouvelle détention du capital social. Enfin, les modalités d'adoption des décisions collectives, tant ordinaires qu'extraordinaires, sont également ajustées en conséquence.

L'Assemblée Générale adopte, article par article puis dans son ensemble, la nouvelle version des statuts de la Société.

Cette résolution, soumise au vote des associés, a donné lieu aux résultats suivants :
Votes POUR : 5 440 voix
Votes CONTRE : 0 voix
Abstention : 0 abstention
En conséquence, cette résolution est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION
Démission de M. Axel ROY

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Axel ROY, né le 18 octobre 1974 à LANNION (22), demeurant 8 bis Square Albert Tostivint à TINTÉNIAC (35190), de nationalité française, de son mandat de co-gérant de la Société à effet en date de ce jour.

Cette résolution, soumise au vote des associés, a donné lieu aux résultats suivants :
Votes POUR : 5 440 voix
Votes CONTRE : 0 voix
Abstention : 0 abstention
En conséquence, cette résolution est adoptée.

QUATRIEME RESOLUTION
Démission de M. Stéphane SALOME

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Stéphane SALOME, né le 5 juin 1963 à HEDE-BAZOUGES (35), demeurant au lieudit La Noë Colombier à PACÉ (35470), de nationalité française, en qualité de co-gérant de la Société à effet en date de ce jour.

Cette résolution, soumise au vote des associés, a donné lieu aux résultats suivants :
Votes POUR : 5 440 voix
Votes CONTRE : 0 voix
Abstention : 0 abstention
En conséquence, cette résolution est adoptée.

CINQUIEME RESOLUTION
Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs aux dirigeants sociaux ou au porteur d'un exemplaire du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par les lois et règlements en vigueur.

Docusign Envelope ID: FE211516-B0EC-4597-8DF8-3EFCA558201E

Cette résolution, soumise au vote des associés, a donné lieu aux résultats suivants :
Votes POUR : 5 440 voix
Votes CONTRE : 0 voix
Abstention : 0 abstention
En conséquence, cette résolution est adoptée.

* * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Conformément aux statuts de la Société, de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et le Secrétaire de séance et les associés présents ou représentés.

M. Jérémy DURAND
Président de séance

Signé par :
9E905AD0BAA14B0...
Signé le 14/01/2026

M. Jean-Pierre ROBINAULT
Secrétaire de séance

DocuSigned by:
Jean-Pierre ROBINAULT
11899E35A62249B...
Signé le 14/01/2026

La société ABAMAG
Représentée par M. Nicolas MAGUY
Associé

DocuSigned by:
Nicolas MAGUY
C0AD8372C0614CB...
Signé le 14/01/2026

La société ABADUR
Représentée par M. Jérémy DURAND
Associé

Signé par :
9E905AD0BAA14B0...
Signé le 14/01/2026

La société KABALAND
Représentée par M. Jean-Pierre ROBINAULT
Associé

DocuSigned by:
Jean-Pierre ROBINAULT
11899E35A62249B...
Signé le 14/01/2026